

24 JUIN 2025



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 25.30 – N° 02



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande de la Présidente du Conseil municipal, par convocation envoyée le 17 juin 2025.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Catherine	BACH	Présidente
Madame	Chrystel	PION	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Laetitia	AMMON
Monsieur	Olivier	BAILLY
Monsieur	Florian	CHENEVARD
Madame	Cristina	MARINHEIRO
Madame	Olga	PIUZ
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Hervé	STALDER
Monsieur	Michaël	SUANA

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	Conseiller administratif
Monsieur	Pascal	RENAUD	Conseiller administratif
Madame	Stéphanie	TOURETTE	Conseillère administrative

Excusé-es :

Madame	Carmen	Basset-Romano	Vice-présidente
Monsieur	Philippe	BÜSCHI	

Public : 0



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation des procès-verbaux des 20 mai et 2 juin 2025**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Droit d'opposition des conseils municipaux – Décision ACG du 21 mai 2025**
- V. **Propositions individuelles et questions**

La Présidente ouvre la séance à 19h.

I. Approbation des procès-verbaux des 20 mai et 2 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme PION annonce les dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième trimestre :

- 23 septembre ; 28 octobre (présentation du budget) ; 18 novembre (vote du budget) ; 16 décembre.

La séance du 18 novembre commencera à 19h et sera suivie d'un repas. Toutes les dates figurent sur le site de la commune.

III. Communications de l'Exécutif

Voyage du Conseil municipal

Mme TOURETTE annonce que le voyage du Conseil municipal, dont la destination n'a pas encore été choisie, aura lieu du 3 au 5 octobre. Des détails seront donnés dès que possible.

Eclairage public

Mme TOURETTE rappelle que le remplacement de 60 têtes de luminaires sur mât, qui a fait l'objet d'un budget de Fr. 155'000.- voté l'année dernière par le Conseil municipal, aura lieu prochainement. La luminosité sera dégressive au cours de la soirée : 100% jusqu'à 22h, 50% de 22h à minuit et 30% de minuit à 5h.

M. SUANA a constaté que la route entre Anières et Hermance était éclairée, alors qu'il fait nuit en entrant dans le village d'Hermance.

M. RENAUD précise que ce point sera traité à la rentrée par la commission des routes et des espaces verts. Il y a effectivement un problème, qui relève du plan Optimalux mis en place par le canton (extinction totale et permanente du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons) et qui ne semble pas tout à fait conforme à ce qui a été annoncé. Ce plan sera testé pendant une année et les communes pourront demander de rallumer certains luminaires, ce qu'il faudra justifier.

Mme AMMON estime important que les habitants fassent connaître leur avis à ce sujet.

M. RENAUD a reçu des remarques et des questions d'habitants, mais pas de courriers pour le moment, qu'il attend pour la rentrée et qui, comme il vient de le dire, seront pris en compte par la commission des routes et espaces verts.

Rénovation de l'école

M. PFÖRTNER fait savoir que, selon la délibération n° 56, votée par le Conseil municipal du 18 juin 2024 pour un montant de Fr. 690'000.-, les travaux de rénovation de l'école ont débuté ce jour en concertation avec les enseignants. L'objectif est :

- d'une part, de rénover l'ancien bâtiment (sols, faux plafonds, électricité, éclairage, fenêtres et stores) ;

- d'autre part, de remplacer les sources lumineuses du nouveau bâtiment (tubes fluorescents désormais interdits à la vente) et de procéder au traitement curatif et préventif de la carbonatation du béton.



M. BAILLY demande si la lampe située au-dessus du terrain de basket de l'école, cassée depuis longtemps, sera réparée dans le cadre de ces travaux. M. PFÖRTNER répond que rien n'est prévu pour l'instant, mais qu'il en prend note.

Club House du Tennis Club d'Hermance

M. PFÖRTNER signale que, selon les délibérations n° 29 du 10 mai 2022 et n° 65 du 10 décembre 2024 pour un montant de Fr. 338'000.-, les travaux de construction du club-house du Tennis Club d'Hermance sont terminés. A ce jour, le montant s'élève à environ Fr. 327'000.-. Les travaux d'engazonnement auront lieu cet automne. L'inauguration est prévue pour le 30 août, à laquelle le Conseil municipal sera convié.

M. STALDER s'interroge : les travaux du Club House ont-ils été entièrement financés par la commune ? Le club de tennis en a-t-il pris en charge une partie ?

M. RENAUD informe qu'une convention avec le club de tennis est en cours de préparation. Le club participera en payant un loyer à la commune, dont le montant n'est pas encore établi et sera discuté le 19 août.

Plan directeur communal

M. PFÖRTNER fait savoir que la consultation publique concernant le plan directeur communal a eu lieu du 19 mai au 17 juin 2025. Une seule observation d'un groupement d'habitants a été enregistrée. Lors d'une prochaine séance du Conseil administratif, les points soulevés par le groupement d'habitants seront traités et une réponse sera apportée.

Parcelle 1943

M. PFÖRTNER annonce que tous les services de l'Etat ont préavisé favorablement l'autorisation de construire pour l'aménagement de la parcelle 1943. L'autorisation est actuellement en synthèse auprès de l'Office des autorisations de construire. Une séance publique pour les habitants aura lieu le 2 septembre et tous les conseillers municipaux sont invités à être présents à cette occasion. Il rappelle que le vote du référendum aura lieu le 28 septembre. En réponse à une question concernant le recours déposé par un collectif de voisins contre la démolition du chalet, Mme PION explique qu'il n'a pas encore fait l'objet d'un jugement et est « suspensif ». En effet, la commune, qui est à l'initiative du projet de construction sur la parcelle, doit donner ses observations pour le 4 juillet. Un avocat spécialiste FSA en droit de construction a été mandaté.

Boulangerie

M. PFÖRTNER précise, selon la délibération n° 66 du 25 mars 2025 (achat route d'Hermance 546 pour un montant de Fr 850'000.-, travaux pour un montant de Fr. 300'000.-), les travaux de démolition de la boulangerie ont eu lieu. Par ailleurs, le service des monuments et sites a validé sur place l'emplacement l'ouverture à créer entre les deux locaux. Dès la signature chez le notaire, l'ouverture du mur pourra se faire. En parallèle, des réflexions ont lieu entre la commune, l'architecte et le futur gérant pour aménager la nouvelle poste-épicerie-boulangerie tea-room en un espace convivial et fonctionnel.

Mme AMMON rappelle qu'il était possible de se garer devant l'épicerie et demande si des places seront prévues pour le tea-room.

La situation est compliquée, répond M. RENAUD, car la commune n'est pas réellement maître de la situation. Une place livraisons est prévue devant l'arcade, mais l'Office cantonal des transports ne souhaite pas que les deux places actuelles soient maintenues, estimant, après étude, qu'elles peuvent provoquer une situation dangereuse sur la route d'Hermance.

M. RUDLOFF estime que la remarque de Mme AMMON est importante, parce qu'il a constaté que les places de parc devant la boulangerie de Collonge-Bellerive amènent beaucoup de clients. Pourquoi ne pas diminuer la durée de parking des places devant l'église, ce qui permettrait un tournus plus fréquent et la possibilité de se rendre à la boulangerie ?

Mme TOURETTE fait part d'une précision apportée par M. DARDEL : s'il est possible de changer leur temps de stationnement, les places de parc, qui sont situées sur le domaine public, ne peuvent pas être réservées uniquement pour l'épicerie.

M. RENAUD souligne que la question des places de parking pour l'épicerie est en discussion actuellement et que plusieurs pistes seront étudiées.

Restaurant du Quai

M. RENAUD annonce qu'un repreneur a été trouvé pour le restaurant du Quai, qui a séduit le Conseil administratif. L'ouverture est prévue pour le 1^{er} septembre. Pour l'été, l'installation d'un Food truck a été envisagé sur la terrasse, mais ce projet



nécessite de lancer une procédure auprès du canton qui peut prendre jusqu'à deux mois. Cette piste a donc été abandonnée, remplacée par celle d'ouvrir un stand de glaces artisanales pour les mois de juillet-août.

Route de Chevrens

M. RENAUD fait savoir que la route de Chevrens, actuellement à 80 km/h, passera à 60 km/h pour une période d'observation jusqu'à mi-juillet. Le projet pourrait être mis en place en octobre.

Péréquation financière intercantonale

M. RENAUD revient sur le sujet de la péréquation financière intercantonale, qui est une mauvaise nouvelle pour le canton de Genève. En effet, la forte augmentation enregistrée par le canton s'explique notamment par les bénéfices exceptionnellement élevés réalisés dans le commerce de l'énergie et des matières premières depuis 2022. En conséquence, le canton de Genève est désormais le plus gros contributeur à la péréquation des ressources, avec 543 millions de francs qu'il devra verser à la Confédération. Genève souhaite se refinancer à hauteur de 20% auprès des communes, ce qui représente un montant de Fr. 250'000.- pour Hermance. Le Grand Conseil n'a pas encore voté et l'ACG entrera en lice pour défendre les communes.

IV. Droit d'opposition des Conseils municipaux – Décision de l'ACG du 21 mai 2025

La Présidente rappelle que les conseils municipaux des communes genevoises peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG qui concernent la modification de ses statuts, la modification des contributions annuelles des communes en sa faveur et les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal (FI). Toute opposition doit être justifiée et déposée dans un délai de 45 jours. La participation de la commune d'Hermance au FI s'élève à environ Fr. 67'000.- par année. Le FI contribue au financement de projets présentant un fort intérêt intercommunal ou un effet de débordement marqué (prestations financées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants de toute la région). Concrètement, il apporte son soutien financier dans différents domaines : création de places de crèche, prise en charge de coûts liés à la réalisation d'infrastructures communales, subventions d'investissement concernant des réalisations majeures, etc.

La Présidente annonce ensuite que l'ACG a pris une décision lors de son assemblée générale du 21 mai 2025, relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026.

V. Propositions individuelles et questions

Baignade interdite

M. STALDER a vu des policiers en bateau interpellé quelques personnes dans l'eau près de la digue, leur rappelant que la loi interdisait de se baigner à l'embouchure du port. Il a constaté qu'aucun panneau d'interdiction n'a pourtant été posé. Est-il prévu d'en installer un ?

M. RENAUD confirme qu'une distance de 100 mètres doit effectivement être respectée depuis le port et qu'il y a le passage d'un bateau de la CGN. Le bord du lac est géré par le canton et non pas par les communes et il n'est pas prévu pour l'instant d'interpeller le canton à ce sujet.

Ancienne poste

Mme PIUZ passe tous les jours devant l'ancienne poste d'Hermance, qui est toujours fermée. Le bâtiment appartient-il à la commune ?

M. RENAUD répond qu'il s'agit d'un bâtiment privé.

Plateforme du réseau seniors Genève

La Présidente a reçu une lettre de la Plateforme du réseau seniors Genève qui sensibilise les communes pour lutter contre l'isolement des seniors. Elle enverra le courrier aux présidents des commissions pour qu'ils tiennent compte des seniors lors de leurs différents projets.

Mme AMMON a assisté à plusieurs conférences sur ce thème à l'Université de Genève. Elle trouve cette plateforme très bien faite, avec plein d'éléments intéressants concernant la socialisation et le déplacement des seniors.

*Séances des commissions*

La Présidente rappelle aux présidents des commissions de ne pas trop tarder à prévoir des réunions, parce certains des projets que les commissions souhaiteront mettre en œuvre nécessiteront un financement et donc une demande à la commission des finances pour le budget 2026.

Ronces près du port

La Présidente a remarqué beaucoup de ronces sur le talus, vers le port, qu'il faudrait peut-être couper.

M. RENAUD explique que l'entretien de cet endroit appartient au canton, qu'il faut souvent relancer, d'ailleurs, pour qu'il s'en occupe.

La Présidente lève la séance à 19h45.

Arlette Blattner
Procès-verbaliste

Catherine Bach
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau